

05 juin 2023

Objet : Tarifs locatifs RPA – Loyer au 1^{er} juillet 2023

Centre Communal
d'Action Sociale

De : Carole DE CUVILLON
Responsable du service Gérontologie et action sociale

Conformément au contrat de séjour, ci-dessous le montant du loyer mensuel qui est demandé à compter du 1^{er} juillet 2023.

Etabli en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers entre le 4^{ème} trimestre 2021 et le 4^{ème} trimestre 2022, ce nouveau loyer correspond à une hausse de + 3,5%.

Résidence	Type Logement	Tarifs
Robert Lebas	F1	576.40 €
	F2	668.51 €
	F3	700.66 €
	Meublés Jeunes	303.02 €
Le Béguinage	F1	553.48 €
	F2	678.05 €